

La prévention et la réduction du chômage de longue durée dans une perspective d'action territoriale

Déclaration du Groupe Coopération

La pandémie du Covid-19 a mis en grande difficulté de nombreux secteurs de notre économie avec pour conséquence une hausse sans précédent du nombre de demandeurs d'emploi (inscrits à Pôle emploi en catégorie A en France).

À cette situation, s'ajoute l'existence d'un chômage de longue durée particulièrement persistant en France, qui a pris racine bien avant la crise actuelle. Le contexte actuel engendre un risque accru d'allongement de leur exclusion du marché de l'emploi avec les dégâts sociaux et humains afférents et fait de cet avis un sujet primordial en termes de cohésion sociale.

Sur le plan macroéconomique, le texte indique qu'il est impératif de définir une nouvelle stratégie de production des biens et services, qui soit créatrice d'emplois, y compris pour ceux qui rencontrent des difficultés, et qui investisse dans les compétences nécessaires aux transitions en cours.

Le groupe de la coopération souscrit tout à fait à cette proposition.

Dans cette perspective de relance, les Schémas de promotion d'achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) doivent être pleinement utilisés par les collectivités locales et les entreprises, pour favoriser l'accès des TPE, PME et structures de l'ESS aux marchés publics.

L'avis privilégie une approche territoriale dans la lutte contre le chômage de longue durée. Le niveau régional s'avère en effet assez adapté pour faciliter la corrélation entre les besoins en compétences des entreprises, et les offres de formation.

Pour autant la coordination des acteurs de terrain, le suivi individualisé de chaque demandeur d'emploi doit se faire dans des comités de suivi au niveau local.

La formation et la qualification demeurent quant à elles des remparts incontournables contre le chômage, dans lesquels les pouvoirs publics doivent inscrire l'effort d'investissement dans le temps, au-delà de 2022.

La méconnaissance des offres de formation par les chômeurs de longue durée reste pourtant une réalité prégnante sur laquelle il faut agir.

Il faut continuer à innover, à expérimenter de nouvelles solutions d'accompagnement vers et dans l'emploi.

Cet avis valide aujourd'hui l'impact positif de l'expérimentation « *Territoires zéro chômeurs de longue durée* », qui avait fait l'objet d'un avis précédent ; Il considère que le dispositif a prouvé la capacité des Entreprises à but d'emploi à générer des activités dans un champ non concurrentiel à l'échelle de petits territoires, ce qui était son but.

Le groupe de la coopération salue la préconisation visant à étendre progressivement cette expérimentation.

D'autres pistes intéressantes ont été évoquées tout au long de la préparation de cet avis : la création d'école de production pour adultes (dans laquelle la production devient formation en situation professionnelle), le développement de l'intermédiation au niveau du recrutement (pour éviter la surqualification des offres d'emploi et favoriser l'approche par les compétences plutôt qu'au parcours, histoire de vie ...), faire des dépenses de formation un investissement amortissable pour les entreprises.

Le groupe de la coopération a remercié les rapporteurs pour leur travail d'investigation, et a voté l'avis.